

PARLEMENT EUROPÉEN



DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'AIR AMBIANT



Le Parlement européen s'est prononcé le mercredi 13 septembre sur la révision de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant.

En :

- adoptant un alignement en 2035 des valeurs limites européennes avec les recommandations de l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé),
- augmentant les obligations des pays membres en termes de moyens de surveillance de la qualité de l'air,
- donnant aux citoyens un meilleur accès à la justice lorsque les pouvoirs publics ne parviennent pas à protéger leur santé de la pollution de l'air,

une majorité de députés européens s'est montrée plus ambitieuse que la Commission Européenne sur cet important projet de directive.

Atmo France, la Fédération des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air*, salue cette position qui oriente de façon soutenue l'action publique en faveur de la qualité de l'air :

 Les représentants des Etats membres au sein du Conseil de l'Union Européenne devront donc adopter cet objectif pour 2035 comme intermédiaire à l'objectif « zéro pollution » d'ici 2050. C'est une démarche active pour aboutir à une nouvelle directive ambitieuse favorable à la santé de toutes et tous et permettant aux Etats Membres d'agir en ce sens sur leur propre territoire. 

CATHERINE HERVIEU, PRÉSIDENTE D'ATMO FRANCE

Cette nouvelle position témoigne d'une réelle prise de conscience, par une majorité de députés, des enjeux sanitaires majeurs que représente le fléau de la pollution de l'air, alors que les publications d'études scientifiques, toujours plus nombreuses, confirment ses impacts délétères sur la santé. Les AASQA, regroupées au sein d'Atmo France, sont plus que jamais mobilisées pour contribuer, au travers de leurs diverses missions, à améliorer la qualité de l'air, notamment lors de l'accompagnement (évaluations, mise en œuvre, suivi) des politiques publiques engagées en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

* Le gouvernement confie la surveillance de la qualité de l'air aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), organismes régionaux regroupés au sein de la Fédération Atmo France. Les AASQA sont des tiers de confiance, transparentes et indépendantes du fait de leur gouvernance quadripartite (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement) et de leur financement diversifié (État, Collectivités, Entreprises). Leurs missions consistent à : surveiller et prévoir la qualité de l'air, informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux, accompagner les décideurs par l'évaluation et le suivi des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à cette pollution selon une approche intégrée air-climat-énergie-santé, et participer à l'amélioration des connaissances et aux expérimentations innovantes sur les territoires.

CONTACT

Charlotte LEPITRE

Responsable projet et plaidoyer

Tél. : 01 86 95 31 45 - Mob. : 06 83 57 05 77

charlotte.lepitre@atmo-france.org

Fédération ATMO France

7 rue Crillon, 75004 Paris

www.atmo-france.org